

PROTOCOLE D'ACCUEIL D'ENFANTS AU DOMICILE DES ASSISTANTS MATERNELS

Dans le cadre de la crise sanitaire au COVID19, alors que le pays est en état d'urgence sanitaire (cf Loi n°2020-290 du 23 mars 2020), les assistants maternels poursuivent ou vont reprendre leur activité avec l'accueil des enfants.

Ce contexte pandémique engage les professionnels à prendre **des précautions adaptées** afin de **limiter la propagation** du virus aux enfants, aux familles tout en garantissant la sécurité et le bien-être des enfants accueillis, la protection des professionnels et la satisfaction des familles.

Ce document réalisé par le Service départemental des Modes d'accueil individuel 78 et 92 vise à aider les assistants maternels dans cet exercice sans précédent et à les accompagner tout au long de sa mise en œuvre. Il sera évolutif et mis à jour régulièrement en fonction des connaissances, des données certaines et connues. Il ne se substituera pas aux consignes nationales et respectera le calendrier gouvernemental.

I) Rappel des gestes barrières

Au quotidien, chacun renforce son attention et son application des gestes barrières, afin de se protéger et de protéger les enfants accueillis



Le port du masque n'exonère à aucun moment des autres gestes barrières, complétés par la mesure de « distanciation sociale »

Port de masque

Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Il doit être changé régulièrement et lavé tous les jours à 60°, si lavable
Attention : rester vigilant à la sécurité sanitaire n'empêche pas de garantir la sécurité affective des enfants accueillis. (Échanges de regard, intonation de la voix, gestes doux, approche de l'enfant...).



II) Organisation de l'accueil et du départ des parents et enfants

L'assistant maternel doit adapter ses pratiques professionnelles tout au long de l'accueil et suivant les situations rencontrées :

Proposition d'un nouveau temps d'adaptation pour les enfants dont l'accueil a été suspendu. Donner les nouvelles mesures mises en place par l'assistante maternelle aux parents et les expliquer aux enfants.

Pouvoir accompagner les parents et les enfants à ces changements.

L'accueil des parents doit être organisé de manière à assurer une distanciation sociale

- Accueillir les parents dans l'entrée du domicile :
 - ✓ Un espace d'accueil pour l'enfant et UN SEUL de ses parents est organisé et délimité si plusieurs enfants sont accueillis.
 - ✓ Organiser des arrivées échelonnées pour que les familles ne se croisent pas et pour avoir le temps de désinfecter poignées et autres avant l'arrivée d'une nouvelle famille.
 - ✓ Limiter le temps passé matin et soir avec les parents, les transmissions sont concises pour limiter le temps d'exposition. Possibilité de compléter la transmission par voie dématérialisée

- Adopter la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas embrasser les parents)

- Mettre en place une organisation permettant de respecter 1m minimum de distance entre les parents et l'assistant maternel :

- ✓ A l'accueil de l'enfant, demander au parent de se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique avant de déshabiller et de déchausser l'enfant.
- ✓ Prévoir un sac plastique pour les chaussures de l'enfant et un autre pour son manteau.
- ✓ Laisser si possible les sacs à l'extérieur ou dans un espace non occupé après le départ des parents, puis laver les mains de l'enfant au savon doux et le visage avec du linge de toilette propre, immédiatement mis dans un bac à linge sale après utilisation (selon l'âge de l'enfant, lui proposer de le faire lui-même).
- ✓ Au moment du départ de l'enfant, le parent se désinfecte les mains au gel hydro-alcoolique à son arrivée.

• Prévoir avec les parents la mise à disposition :

- ✓ D'un paquet de couches neuf (à nettoyer à l'arrivée)
- ✓ Tout le nécessaire au change, en quantité suffisante, pour plusieurs semaines pour n'avoir qu'un minimum de choses à manipuler.
- ✓ De plusieurs tenues de change propres dans un sac fermé hermétiquement
- ✓ Si possible, une tétine est dédiée pour le domicile de l'assistant maternel ainsi que le doudou en fonction de l'attachement de l'enfant à celui-ci.

Mettre en œuvre les mesures barrière en adaptant ses pratiques professionnelles :

• **L'alimentation**

Lavage des mains pour tous : 30 secondes (ou le temps d'une comptine) avec du savon doux, avant et après les repas.

Les repas peuvent être préparés par l'assistant maternel afin de limiter les supports de propagation. Dans le cas contraire les contenants devront être nettoyés avant toute manipulation.

Changer les bavoirs et les gants tous les jours et les laver à 60°C.

• **Le sommeil :**

Chaque enfant devra continuer à avoir son espace de sommeil individualisé.

Préserver au maximum les repères des enfants.

Changer les draps, la turbulette ...dès que nécessaire.

- Les activités, les jeux :

Trier et retirer tous les jeux difficilement nettoyables à 60° (peluches, piscine à balle...).

Proposer l'utilisation de 2 kits de jouets en alternance pour nettoyage 1 jour/2

Réduire la quantité de jeux et veiller à en laisser suffisamment en fonction de l'âge et du nombre d'enfants présents.

Choisir des jeux facilement lavables quotidiennement au lave-vaisselle ou au lave-linge.

Favoriser le jeu libre sans support (comptines, danse, chants...)

- Les Sorties, regroupements : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Vérifier les mesures gouvernementales mises à jour régulièrement sur le site ministériel concernant les sorties, les regroupements, les aires de jeux et temps collectifs.

La distanciation et les gestes barrières restent de mise.

III) Règles d'hygiène préventive renforcées

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses (grippe saisonnière, coqueluche...), car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission. L'application de ces mesures est particulièrement importante dans les lieux d'accueil, les jeunes enfants étant une population très exposée aux risques infectieux.

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée.

Elles s'appliquent aux enfants, à l'assistant maternel et aux personnes vivant au domicile.

Elles concernent :

- **Hygiène du domicile (lieu d'accueil) et du matériel :**

- Organiser le matériel qui sera mis à disposition des enfants et retirer le matériel difficilement nettoyable.
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé, sans oublier : les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets, en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche.
Penser également aux plans de change, (garantir l'hygiène individualisée, par exemple en veillant à identifier et séparer le linge), aux distributeurs de savon, chasses d'eau, poignées de portes, interrupteurs, stylos, téléphones, tables, chaises, lits, barrières et mobiliers permanents...
- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces après le départ des enfants avec les produits ménagers nettoyant/désinfectant adaptés (portant la norme EN 14476).
- Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes, serviettes individuelles...) et le laver à 60°C.
- Vider tous les jours les poubelles
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Aérer quotidiennement les locaux (particulièrement avant l'arrivée des enfants et lors du nettoyage le soir).

- **Hygiène individuelle :**

- Les conseils d'hygiène habituels restent préconisés : cheveux attachés, ongles courts sans vernis, pas de bijoux, manches relevées pour permettre un lavage des mains rigoureux...
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

- **Hygiène respiratoire**

- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans un sac plastique fermé puis dans une poubelle avec couvercle.

- **Hygiène des mains**

Pour l'assistant maternel : se laver systématiquement les mains pendant trente secondes ; séchage des mains avec un essuie-main papier ou linge dédié à l'assistante maternel changé quotidiennement.

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- Après avoir mouché un enfant
- Et aussi souvent que nécessaire

Sauf cas particuliers, l'usage des gants n'est pas recommandé. Un bon lavage des mains, fréquent est préférable.

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les gestes de chacun font la santé de tous



Usage de solutions hydro-alcooliques Norme NF 14476 ,70% minimum d'alcool

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être utilisée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées. Les SHA sont efficaces pour la désinfection des mains et doivent être facilement accessibles. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées.

→ Strictement interdit pour les enfants.

Technique de friction hydro-alcoolique :

Durée= 30 secondes minimum



FHA : comment? (3) les étapes (2)



Renouveler les 7 étapes jusqu'au séchage complet

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque sieste ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.
- Au retour des sorties

Sensibiliser les enfants au lavage des mains : 30 secondes (ou le temps d'une comptine par exemple https://www.youtube.com/watch?v=fQC_oU0NbFA) avec du savon doux, essuie-main dédié à chaque enfant...

Dans les MAM, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées.

IV) Consignes en cas de signes évocateurs de COVID-19

- Signes évocateurs de COVID-19

Veiller à l'apparition de symptômes du Covid-19 : (**fièvre > 38°, toux, gêne respiratoire**). Si un **enfant présente un ou des signes** évocateurs de Covid-19, ses parents doivent immédiatement venir le chercher puis contacter le médecin qui suit habituellement l'enfant.

En cas de question ou de doute, contacter la puéricultrice du SMAI.

En cas d'urgence contacter le 15.

Si l'**assistant maternel ou un membre de son foyer** présente des signes évocateurs du Covid-19, il doit immédiatement prévenir les parents pour qu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s).

Un professionnel, ayant eu un contact prolongé avec un enfant atteint du covid-19, doit consulter son médecin traitant qui pourra prescrire un arrêt de travail, s'il l'estime nécessaire.



- **Cas confirmés de COVID-19**

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez l'assistant maternel, un membre de sa famille ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage, en dehors de la présence des enfants, sont les suivantes :

Entretien du logement :

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les logements (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
 - Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
 - Laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 2.6% avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
- Utiliser des gants de ménage résistants et des chaussures fermées ;
- Eliminer les bandeaux de lavage via le circuit des ordures ménagères. Les bandeaux usagers sont mis dans un sac plastique noué une fois plein. Ce sac est mis dans un second sac plastique noué, puis éliminé avec les ordures ménagères.

Entretien du linge :

- Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.
- Ne pas le serrer contre soi.
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver.
- Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.

Les services départementaux des modes d'accueil individuels 78 92 restent à votre disposition pour vous répondre si nécessaire.